

sa fabrication, tandis que le terme ne porte que sur une seule qualité et avec un accès de 400 ?

M. André Lebon, ministre du commerce, s'est déclaré suffisamment renseigné sur la question, il a promis de se renseigner. Il a promis de se renseigner. Il a promis de se renseigner.

Les Chambres de commerce intéressées ont, toutes ou presque toutes, demandé la suppression de ces marchés ou le transfert de ces marchés à d'autres lieux.

Nous citerons celles de Mazamet, Avesnes, Sedan, Elbeuf, Cambrai, Toulon et de la Seine. La Chambre de commerce de Roubaix, elle-même, dans la séance du 14 juin 1934, reconnaissant que le jour avait été choisi pour le marché à la laine, qu'il y avait un préjudice sérieux et réel, mais que ce n'est pas à elle d'y remédier.

La Société du commerce et de l'industrie lainière de la région de Fournies s'exprime ainsi sur les marchés à terme sur laines peignées :

« Nous ne doutons pas que le gouvernement de la République pensera comme nous que, si le jour est chose regrettable quand il s'agit de Roulette, ce n'est pas de Baccarat. La fortune n'est pas un jeu, c'est chose quand il se porte sur une matière qui, comme la laine, est l'objet d'un commerce énorme et alimente une industrie considérable. »

Dans le second cas, il y a, à côté des joueurs, tout un monde de travailleurs, négociants, industriels, triels et ouvriers qui subissent le contre-coup du jeu, dont le travail qui fait la force vive de la nation se trouve compromis, arrêté, découragé par les parasites du jeu.

« S'il est du domaine d'un gouvernement de chercher à empêcher le jeu qui est une action malsaine et immorale, ce devoir n'est-il pas bien plus impérieux quand, à cela, s'ajoute le devoir, non moins grand, de protéger toute une classe de travailleurs qui concourent à la grandeur du pays et au bien-être général. »

Notre Chambre se trouve aujourd'hui saisie, par le Comité qui s'est formé à Reims, d'une pétition faite sous forme de référendum dans toute la région de l'industrie de la laine peignée (les courtiers exceptés). Le Comité a présenté à la signature de tous, et simultanément, deux pétitions. Une demandant à la Chambre de commerce de faire, auprès du gouvernement, les démarches nécessaires pour obtenir le transfert des marchés à terme sur laines peignées, l'autre demandant, au contraire, le maintien de ces marchés.

La pétition exprimant le vœu du maintien des marchés à terme sur laines peignées n'a rencontré aucun adhérent.

Au contraire, celle demandant la suppression de ces marchés a recueilli à Reims et dans l'arrondissement, un nombre de 48 signatures, soit 12 industriels, 10 négociants en laines représentant la presque unanimité, deux seuls s'étant abstenus.

Tous les industriels de Reims et de Stizpes, au nombre de huit, employant 1.085 ouvriers et traitant toutes leurs laines à la main, ont signé. Ils ne font pas partie de la circonscription de notre Chambre, à lui exprimer leurs vœux unanimes pour la suppression du marché à terme sur laines peignées.

Les producteurs de laines de Meaux et de Senlis, qui font peigner leurs laines à Reims et les y vendent, nous ont exprimé le même vœu.

Les autres lainiers ont été également consultés par voie de référendum.

De la région de Fournies, parmi les 130 négociants de la Chambre de Commerce et de l'Industrie lainière, 92 ont demandé la suppression du marché à terme sur laines peignées, 31 en ont réclamé le maintien, et, parmi ceux-ci, il se trouve que trois industriels et les sept autres négociants n'ont pas répondu ou étaient absents.

Dans la région du Cambrésis, 31 industriels employant 9.000 ouvriers, réclament la suppression du marché à terme, 4 seulement en désirent le maintien.

Nous ne connaissons pas encore le résultat des démarches faites à Roubaix et à Tournai, mais nous savons qu'une majorité considérable est hostile aux marchés à terme de laines peignées.

En présence d'une manifestation aussi imposante de la presque unanimité des industriels et de la très grande majorité des négociants en laines de tous les centres lainiers, nous allons examiner les griefs reprochés au marché à terme.

La loi sur la presse

Paris, 29 décembre. — La loi de dévouement : « Nous sommes malheureusement certain que la Chambre et dans le pays, la politique de calomnies continuera son œuvre de désorganisation et d'ancien changement à la suite de la loi sur la presse. »

Au Vatican. — Les souhaits offerts au Saint-Père par les ambassadeurs

Rome, 29 décembre. — M. Lefebvre de Beaubien, et les autres représentants des puissances accréditées auprès du Saint-Siège, ont présenté aujourd'hui au Souverain Pontife les souhaits de bonne année de leurs gouvernements respectifs.

Le Saint-Père, qui paraissait très bien portant, leur a fait le meilleur accueil.

Le prochain Consistoire. — Les difficultés soulevées pour les nominations épiscopales

Paris, 29 décembre. — Le *Grande* de demain publiée les renseignements suivants :

« Le Saint-Siège a décidé de tenir prochainement un consistoire, peut-être dès le mois de janvier mais au plus tard le 15 février. »

« Nous croyons même savoir que, pour en fixer la date précise, le Pape n'attend que de voir s'aplanir les difficultés actuelles de la situation diplomatique et du gouvernement français. »

« En effet, le Pape se propose d'élever au cardinalat, comme consistaire, les quatre évêques de Paris, Madrid, Vienne et Rome, et de leur donner, par le point de départ d'un mouvement diplomatique très important, que la Curie romaine prépare depuis de longs mois. »

« Or, le nonce de Paris ne peut être créé cardinal avant d'être appelé à Rome que si le gouvernement français demande pour lui-même un évêque de France. »

« Et, d'autre part, le Pape ne peut songer à rappeler Mgr Ferrata avant de l'élever à la pourpre cardinalice, ce qui constituerait un acte de violation dans les traditions constantes de la diplomatie pontificale. »

La nouvelle supérieure générale

Paris, 29 décembre. — La Congrégation des sœurs de charité vient de déclarer, comme supérieure générale, la sœur Louise Van Der, précédemment assistante en charge, originaire du diocèse d'Anvers. Le pape a approuvé cette élection.

Le sérum de la diphtérie et de l'érysipèle

Paris, 29 décembre. — A la réunion du Conseil municipal, aujourd'hui, M. Traus a donné lecture du rapport de M. Chantemesse, annonçant que les expériences du sérum, faites au bastion 27, pour combattre la diphtérie et l'érysipèle, ont donné des résultats d'une valeur d'une importance exceptionnelle.

Le rapport sera inséré au *Bulletin officiel*.

Les rapatriés de Madagascar

Montpellier, 29 décembre. — La municipalité a offert aujourd'hui, aux soldats et officiers rapatriés de Madagascar, une représentation de gala. On a joué la *File du Régiment*. De longues ovations ont été faites aux soldats et à son colonel, qui était dans la loge du maire.

L'Empereur Guillaume recevra les palmes

Paris, 29 décembre. — Le bruit courait — mais c'est qu'un bruit — que le Président de la République, auquel l'Empereur Guillaume a fait remettre récemment une copie de son discours prononcé au Reichstag, au souverain allemand, les palmes d'Officier d'Académie.

Un ennemi de M. Pasteur

Paris, 29 décembre. — Hier, en séance, les chiffres proclamés au scrutin par le vote de 113 pour et 47 contre l'objet d'ouvrir au ministre de l'Instruction publique, un crédit pour la participation de l'Etat au monument de Pasteur, étaient les suivants : 329 pour, 21 contre.

Les chiffres réels portés à l'Officiel sont les suivants : pour 500, contre 3.

Un des deux hommes que gêne la mémoire de l'illustre savant a demandé à l'Etat de lui faire un buste en bronze. L'autre a été plus brave on son hostilité a été plus incurable. C'est l'illustre Pasteur, ami intime de M. Clemenceau et député.

L'affaire Arton

Paris, 29 décembre. — Au parquet, on estime que l'extradition d'Arton n'est pas douteuse. On l'accompagne

pour le 27 janvier. Par suite, Arton comparait devant les assises de la Seine dans la première quinzaine de février.

M. Loez, général Jacomy qui soutiendra l'accusation. On ignore encore qui sera exactement le défenseur d'Arton.

M. Loez chez le juge d'instruction

Le Temps dit qu'à la suite des réticences publiées par certains journaux, M. Loez s'est rendu jeudi soir chez M. Loez, juge d'instruction, pour lui exposer les raisons qui le poussent à se retirer de la procédure. M. Loez a déclaré qu'il ne se retire pas, mais qu'il se retire de la procédure.

La mort de Max Lebandy

Paris, 29 décembre. — M. le garde des sceaux n'a pas encore examiné le dossier de Max Lebandy, ministre de la guerre à la suite de l'interpellation de M. Georges Berry.

« L'administration de l'Echo de l'Armée vient de déposer au parquet de M. le procureur de la République une demande d'interdiction de M. Lebandy, en raison de certaines lettres qui sont dans le dossier et que mesure le garde des sceaux compte prendre contre lui. Le maître chancelier de l'Etat, M. Lebandy, a été attaqué par la police et qui joua un rôle plus que louche dans le boulangisme et plus tard dans une sensationnelle affaire de faux. »

Le corps de M. Lebandy au Père-Lachaise

Le corps de M. Lebandy est arrivé hier à Paris, à 5 heures 3/4. Dans le train qui l'amenait avaient pris place les membres de la famille, Mlle Marsy s'y trouvant également, mais dans un autre compartiment, toute seule.

Avec une autorisation spéciale de la préfecture de police, le corps a pu être mis directement, malgré la nuit noire, dans le cercueil de plomb qui se trouvait dans le train, attendu le cercueil à la porte. Il était 8 h., lorsqu'on s'est arrêté. Le corps du défunt a été déposé dans la chapelle de la gare de St-James, où il sera inhumé demain.

Le verdict aux verriers

Paris, 29 décembre. — Les délégués désignés par les mineurs et par les verriers de Carmaux pour franchir le différend survenu entre eux au sujet de l'emplacement des verrières, n'ayant pu obtenir de leur maître d'œuvre, avaient décidé de se retirer à l'arbitrage de M. Jauret. Celui-ci vient de déclarer la mission qui lui était offerte. La constitution d'un tribunal arbitral a été décidée. Le tribunal est composé de MM. Baudin et Turot, choisis par les mineurs; Germain-Richard et Vian, par les verriers. Tous quatre se sont adjoints M. Millier, juge d'arrondissement.

Un cadeau étrange

Paris, 29 décembre. — Ce matin, vers huit heures, un individu corrompu vint à passer sur le boulevard de la République, et se dirigeant vers le boulevard de la République, 92 ont demandé la suppression du marché à terme sur laines peignées, 31 en ont réclamé le maintien, et, parmi ceux-ci, il se trouve que trois industriels et les sept autres négociants n'ont pas répondu ou étaient absents.

Les recherches pour retrouver son corps ont été faites dans les environs de la gare de St-James, où il sera inhumé demain.

Deux servantes et les deux enfants de la victime, couchés au premier étage n'ont rien entendu.

Les occupants de la venette furent montés à environ neuf mille francs ont été volés dans sa chambre à coucher; l'assassin a déposé les bijoux.

La situation au Transvaal

Paris, 29 décembre. — Les troupes anglaises (bouvier), fondent en 1911, un petit Etat indépendant (Port Natal, où ils furent chassés en 1859, par les Anglais, et se réfugièrent au-delà de la Waal, où le nom de Transvaal. C'est là que l'on trouve les terrains aurifères récemment découverts.

L'agitation actuelle au Transvaal résulte des vives polémiques que distingue dans ce pays. Un point de vue français, cette agitation ne marque pas d'importance; nos capitaux sont fortement engagés dans les mines d'or, et il est naturel que les événements qui vont se dérouler dans le pays aient une certaine importance.

LES DEVOIRS ET LA PRATIQUE DE LA VIE MORALE. PAR M. TAYENNIER

1^{re} LECTURE

Le journaliste correspond à un besoin d'informations que le public a et qui, chez les Babyloniens, des individus en Grèce, les citoyens passaient les événements importants, place publique, l'agora, et à se communiquer les nouvelles du jour. Mais il est, dans le monde moderne, un autre journaliste, le journaliste de la presse, qui rapporte les événements et les opinions, et qui, par ses articles, informe le public.

Bulletin météorologique

Roubaix, le 29 décembre 1933.

TEMPERATURE	BAROMETRE
à 8 heures matin	778 mm
à 2 heures	778 mm
à 8 heures soir	778 mm

Paris, dimanche 30 décembre 1933. — Les faibles pressions persistent au Nord. Le baromètre s'est élevé jusqu'à l'Écosse et la mer du Nord. Le baromètre s'est élevé jusqu'à l'Écosse et la mer du Nord. Le baromètre s'est élevé jusqu'à l'Écosse et la mer du Nord.

LES PROPES DE ROSALIE

Oublies. — Pointes en chaud froid blanc. — Ordre dans lequel doivent se servir les vins à un dîner.

Pourrait joyeux le féliciter des châteaux. Question d'usage relatif à l'attitude que doit avoir un homme qui aborde une dame de la poignée de main à dîner pendant les visites.

Je crois que vous ne serez pas fâchés, mes chères nèces, de savoir préparer quelques-unes de ces petites salisseries légères que l'on sert avec les gâteaux, avec les crêpes ou avec les fruits. Je vous en donne le détail des « gâteaux » dans mon volume : aujourd'hui je vais vous enseigner à faire des « oublies » petites gâteaux appelés aussi « oublies » dans le Nord et dans le Centre des pays, et qui sont fort appréciés des enfants et même des grandes personnes.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

LA RÉUNION DE SAMEDI AU THEATRE DESCHAMPS

Si la désconsidération et le discrédit au milieu desquels se débattaient les chefs roubaixiens du parti collectiviste pouvaient grandir encore, la réunion tenue samedi au théâtre Deschamps et aurait ajouté quelque chose. Qu'y a-t-on vu ? Le lecteur le sait déjà par le compte rendu. Un citoyen, M. Henri Deschamps, convoqué sous prétexte de justifier ses accusations, a été menacé, couvert d'injures, avant même d'avoir pu prendre la parole. Puis, quand on a paru vouloir l'écouter, son discours a été haché par les interruptions; il a été injurié de la façon la plus odieuse, par ceux-là même qui — accusés et protecteurs — ont le devoir de la dignité, du calme et du silence. On a vu une meute hurlante déchaînée contre un seul homme voulant courageusement expliquer en public. Un journaliste indépendant, absolument étranger à la question, vint à pour décrire le comportement de ces gens, et fut traité de collectiviste par ceux qui se considéraient comme des citoyens.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

CARTES DE VISITES

Le Librairie du Journal de Roubaix offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1,75
100 cartes ivoire gravure	2,25
100 cartes ivoire gravure	2,75
100 cartes ivoire gravure	3,25
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	3,85
Même boîte deuil, imprimées	4,75
Même boîte deuil, imprimées	5,25

GRAND CHOIX DE
CALENDRIERS, ÉPHÉMÉRIDES ET ALMANACHS POUR SOCIÉTÉS

Double Liège, Triple Liège, du Laboureur, du Soldat, Hachette, Anti-Socialiste rédigés en français et français.

Beau choix de Papiers à Lettres.

depuis 0,45 pour 25 feuilles et 25 enveloppes; 0,50 pour 50 feuilles et 50 enveloppes.

LES PROPES DE ROSALIE

Oublies. — Pointes en chaud froid blanc. — Ordre dans lequel doivent se servir les vins à un dîner.

Pourrait joyeux le féliciter des châteaux. Question d'usage relatif à l'attitude que doit avoir un homme qui aborde une dame de la poignée de main à dîner pendant les visites.

Je crois que vous ne serez pas fâchés, mes chères nèces, de savoir préparer quelques-unes de ces petites salisseries légères que l'on sert avec les gâteaux, avec les crêpes ou avec les fruits. Je vous en donne le détail des « gâteaux » dans mon volume : aujourd'hui je vais vous enseigner à faire des « oublies » petites gâteaux appelés aussi « oublies » dans le Nord et dans le Centre des pays, et qui sont fort appréciés des enfants et même des grandes personnes.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

LA RÉUNION DE SAMEDI AU THEATRE DESCHAMPS

Si la désconsidération et le discrédit au milieu desquels se débattaient les chefs roubaixiens du parti collectiviste pouvaient grandir encore, la réunion tenue samedi au théâtre Deschamps et aurait ajouté quelque chose. Qu'y a-t-on vu ? Le lecteur le sait déjà par le compte rendu. Un citoyen, M. Henri Deschamps, convoqué sous prétexte de justifier ses accusations, a été menacé, couvert d'injures, avant même d'avoir pu prendre la parole. Puis, quand on a paru vouloir l'écouter, son discours a été haché par les interruptions; il a été injurié de la façon la plus odieuse, par ceux-là même qui — accusés et protecteurs — ont le devoir de la dignité, du calme et du silence. On a vu une meute hurlante déchaînée contre un seul homme voulant courageusement expliquer en public. Un journaliste indépendant, absolument étranger à la question, vint à pour décrire le comportement de ces gens, et fut traité de collectiviste par ceux qui se considéraient comme des citoyens.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

CARTES DE VISITES

Le Librairie du Journal de Roubaix offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1,75
100 cartes ivoire gravure	2,25
100 cartes ivoire gravure	2,75
100 cartes ivoire gravure	3,25
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	3,85
Même boîte deuil, imprimées	4,75
Même boîte deuil, imprimées	5,25

GRAND CHOIX DE
CALENDRIERS, ÉPHÉMÉRIDES ET ALMANACHS POUR SOCIÉTÉS

Double Liège, Triple Liège, du Laboureur, du Soldat, Hachette, Anti-Socialiste rédigés en français et français.

Beau choix de Papiers à Lettres.

depuis 0,45 pour 25 feuilles et 25 enveloppes; 0,50 pour 50 feuilles et 50 enveloppes.

LES PROPES DE ROSALIE

Oublies. — Pointes en chaud froid blanc. — Ordre dans lequel doivent se servir les vins à un dîner.

Pourrait joyeux le féliciter des châteaux. Question d'usage relatif à l'attitude que doit avoir un homme qui aborde une dame de la poignée de main à dîner pendant les visites.

Je crois que vous ne serez pas fâchés, mes chères nèces, de savoir préparer quelques-unes de ces petites salisseries légères que l'on sert avec les gâteaux, avec les crêpes ou avec les fruits. Je vous en donne le détail des « gâteaux » dans mon volume : aujourd'hui je vais vous enseigner à faire des « oublies » petites gâteaux appelés aussi « oublies » dans le Nord et dans le Centre des pays, et qui sont fort appréciés des enfants et même des grandes personnes.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

LA RÉUNION DE SAMEDI AU THEATRE DESCHAMPS

Si la désconsidération et le discrédit au milieu desquels se débattaient les chefs roubaixiens du parti collectiviste pouvaient grandir encore, la réunion tenue samedi au théâtre Deschamps et aurait ajouté quelque chose. Qu'y a-t-on vu ? Le lecteur le sait déjà par le compte rendu. Un citoyen, M. Henri Deschamps, convoqué sous prétexte de justifier ses accusations, a été menacé, couvert d'injures, avant même d'avoir pu prendre la parole. Puis, quand on a paru vouloir l'écouter, son discours a été haché par les interruptions; il a été injurié de la façon la plus odieuse, par ceux-là même qui — accusés et protecteurs — ont le devoir de la dignité, du calme et du silence. On a vu une meute hurlante déchaînée contre un seul homme voulant courageusement expliquer en public. Un journaliste indépendant, absolument étranger à la question, vint à pour décrire le comportement de ces gens, et fut traité de collectiviste par ceux qui se considéraient comme des citoyens.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

seurs ne sont pas indemnes de tout reproche. Ils n'ont pas mis l'argent dans leur poche, — nous voulons les croire sur parole — mais ils lui ont donné, au moins en partie, un emploi qui n'était pas celui qui leur était mission.

Et ce qui aggrave singulièrement leur cas, c'est le temps considérable qu'ils ont laissé passer avant de fournir des explications au public.

Il leur était facile, dès la première attaque du Roubaisien, d'écrire dix lignes aux journaux. Ils ne l'ont pas fait.

Pourquoi ? Tout le monde le pense; c'est parce que, lors de cette première attaque, ils n'étaient pas encore allés à Guise et que, plus tard, comprenant l'incorrection de leur conduite, ils n'ont pas osé dire toute la vérité.

Forcés, contraints de s'expliquer par leurs propres amis, ils ont organisé la triste comédie de samedi.

L'égalité y voit le triomphe du Parti collectiviste — qui persiste à confondre avec le Parti ouvrier...

Maintenant que nous avons entendu les deux parties en cause, nous disons, en toute sincérité, que le Roubaisien, incomplètement renseigné, a pu grossir les faits; mais que les conseillers mis en cause n'ont pas le droit de se montrer trop fiers.

Et, terminant comme nous avons commencé, nous dirons que la réunion de samedi a été honteuse pour ses organisateurs.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

exactement les paroles prononcées à ce moment par M. Bailleul; c'est pourquoi je ne les ai pas reproduits; mais la réponse de M. Deschamps que l'on vient de lire, et qui est reproduite dans le présent article, nous montre que M. Bailleul n'est pas un homme qui se laisse aller à de vaines paroles, mais un homme qui se laisse aller à de vaines paroles.

« M. Bailleul avait bien eu l'intention de parler de la vie privée de M. Deschamps. »

« M. Bailleul avait bien eu l'intention de parler de la vie privée de M. Deschamps. »

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.

LES MILITAIRES EN PERMISSION

LES MILITAIRES EN PERMISSION sont priés de se rendre en uniforme, aujourd'hui, lundi, 30 décembre à 10 heures 15 du matin, à l'église Saint-Martin, pour assister à la messe qui sera dite en l'honneur d'un de leurs camarades, M. Albert Lemoir, mort à Madagascar, en septembre dernier, pour la défense de la patrie.